



DATE DE PUBLICATION : 2 décembre 2016

Le directeur de l'Administration du personnel

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 16 novembre 2016 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Frédéric PEYRET, directeur général des Ressources humaines, à M. François CHEVALLIER-MAMÈS, directeur de l'Administration du personnel le 21 novembre 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis PÉRRÉOL, chef du service des Traitements Indemnités Prestations diverses ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Andrée ANTON, adjointe au chef du service des Traitements Indemnités Prestations diverses, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Traitements Indemnités Prestations diverses.

M. Jean-Louis PÉRRÉOL et Mme Andrée ANTON peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres du service des Traitements Indemnités Prestations diverses.

Fait à Paris, le 28 novembre 2016

François CHEVALLIER-MAMÈS